de Quebec avec l'agrement deleurs parens respectifs 41 M. ont eté presens &temoins JeanBourque, Louis Surete eleve du Prêtre, Pierre Bourque Remi Pottier Augustin Duon &plusieurs autres personnes del'endroit parens &amis des époux Louis Surette Sigogne Le treize Octobre mil huit cens trente cinq après trois publications deMariage faites au Prone dela Messe Paroissiale dans l'église deS^{te} anne les trois Dimanches qui precedent imediatement la date des présentes entre Dominique d'Entremont fils majeur de Charles Célestin d'entremont & de Marie Boudreau deSt Pierre de Poumkou d'unepart &entre Anne Catherine D'Entremont & Marie Boudreau fille majeure de M Dominique Hilaire D'Entremont & d'Anne Pottier aussi de S^t Pierrede D'Entremont Poumkou d'autre part sans qu'il se soit rencontré aucun obstacle opposition ou empêchement quelconque excepté & Anne l'empêchement de consanguinité au 3^e degré pur duquel Catherine empéchement dispense est accordée delapart & par l'auto-D'Entremont rité des Superieurs légitimes Servatis Servandis Je Prêtre soussigné ai reçu le consentement de Mariage des dites parties &leur ai ensuite donné la Bénédiction nuptiale selon les rites & cérémonies del'eglise Catholique telles qu'elles sont prescrites dans le Rituel de Quebec avec l'agrement deleur parens respectifs ontété presens & temoins augustin Duon, Silvain Pottier, Jean Babin, Joseph Josué Pottier &plusieurs autres persones del'endroit parens & amis des époux Le treize Octobre mil huit cens trente Cinq après trois publications de Bans de Mariage faites au Prone dela Messe Paroissiale dans l'eglise de S^{te} Anne les trois Dimanches qui precedent immediatement la date du présentes entre Cyrille Casimir Duon fils majeur de Paul Duon & de Victoire Boudreau de St Pierre de Poum-M. Cyrille kou d'une part & entre Marie Elizabeth d'Entremont Casimir fille majeure d'Hilaire D'Entremont & d'Anne Pottier Duon aussi –deS^t Pierre de Poumkou d'autrepart. Sans & qu'il sesoit rencontré aucun obstacle, opposition ou em-Marie péchement quelconque excepté l'empêchement de consanguinité au 3^e degré pur duquel empechement dispense Elizabeth d'Entremont leur est accordée delapart &par l'autorité des Superieurs légitimes, Je Prêtre soussigné ai reçu lemutuel consente 34 ment deMariage des dites parties & leur ai ensuite conferé la Bénédiction nuptiale selonles rites & cérémonies de l'eglise Catholique telles qu'elles sont prescrites dans le rituel de Quebec, avec l'agrement deleurs parens respectifs ont été presens & temoins Augustin Duon oncle de l'epoux Jean Babin, Pierre Bourque Paul François Surete &plusieurs autres personnes del'endroit Parens & amis des époux M. Le treize Octobre mil huit cens trente cinq apres trois Sigogne Anselme publications de Bans de Mariage faites au Prone dela Messe **Suplice** Paroissiale dans l'église deSte Anne les trois Dimanches qui precedent immediatement la date des presente entre Anselme Sulpice D'Entremont fils Majeur d'Hilaire D'Entremont & d'Anne Pot-